

utiliser au maximum ses attributions de façon à fournir des garanties et de l'assurance au commerce d'exportation. Je voudrais parler expressément de l'utilisation du port de Churchill, problème qui, j'en suis sûr, préoccupe beaucoup le ministre d'État (M. Lang), parain du bill. Une des raisons pour lesquelles depuis de nombreuses années, on n'a pas utilisé de plus en plus le port de Churchill pour le commerce d'exportation, c'est, paraît-il, qu'il est difficile d'obtenir une assurance maritime pour toute la saison de navigation. En d'autres termes, si la saison de la navigation à Churchill n'est pas plus longue qu'elle ne l'a été ces dernières années, ce n'est pas à cause de conditions matérielles ou climatiques, mais plutôt parce que la saison de navigation a été sans cesse écourtée de 20 à 25 jours au port de Churchill faute d'assurance maritime.

Il me semblerait étrange que nous n'utilisions pas les pouvoirs que contient ce bill pour permettre de conclure des contrats d'assurance, ce qui aurait pour effet de prolonger la saison de navigation à Churchill. Il me semblerait étrange que nous omettions d'exercer les pouvoirs contenus dans le bill qui cherche par tous les moyens à stimuler les exportations des entreprises des différents secteurs de l'économie, afin de prolonger la saison de navigation à Churchill et d'abaisser ainsi le prix du blé de l'Ouest pour les importateurs. En pareil cas, je ne blâmerais pas les fermiers de l'Ouest et tous ceux que concerne le prolongement de la saison de la navigation à Churchill d'être déçus, sinon irrités.

En fait, les producteurs de blé de l'Ouest et les importateurs de blé réaliseraient des économies de 10 à 12c. le boisseau. Tout le monde le sait. Nous cherchons par tous les moyens de réaliser de pareilles économies en réduisant les frais de transport, mais cela n'aboutit jamais à rien. On nous répond que c'est une affaire d'assurance maritime. On nous dit que les armateurs qui exploitent des navires de charge ne peuvent obtenir d'assurance, sans plus. On rejette sur quelqu'un autre la responsabilité de régler le problème, et aucun progrès n'est jamais accompli. Il me semble que cette nouvelle société devrait être à même de régler la question, et je serais fort déçu si le gouvernement n'indiquait pas la voie au nouvel organisme.

Après avoir écouté attentivement le discours du ministre, je suis d'accord avec lui et je lui concède qu'il faut faire notre possible pour stimuler nos exportations. Ce n'est pas peu dire. Quand l'occasion se présentera de réaliser cet objectif, j'espère que le ministre

n'hésitera pas à donner l'impulsion voulue à n'importe quel secteur de l'économie.

Je voudrais aussi savoir si le ministre ne croit pas que le gouvernement pourrait aider à stimuler le commerce d'exportation, et surtout aider nos producteurs de blé, en prenant des mesures pour nommer un plus grand nombre de délégués commerciaux en Europe de l'Est. Je voudrais que le ministre dise s'il est vrai que nous n'avons aucun délégué commercial en Europe de l'Est. La commercialisation des produits canadiens à destination de la Tchécoslovaquie, de la Hongrie, de la Roumanie et de la Bulgarie se fait à partir de Vienne, et ceux qui essayent de temps à autre de favoriser nos exportations vers la Pologne se trouvent à Copenhague. C'est partout la même chose. Des mesures concrètes pourraient être prises afin de stimuler nos exportations vers ces pays. Je crois que depuis 1965, le Canada n'a pas accru son personnel chargé de favoriser le commerce en Europe, tout au moins en Europe de l'Est, et pourtant nous espérons d'une façon ou d'une autre pouvoir vendre plus de produits canadiens dans cette partie du monde.

Le ministre peut nourrir de grands espoirs au sujet du bill C-183. Nous espérons que la nouvelle Société stimulera les exportations d'une façon ou d'une autre. Elle le fera peut-être par l'intermédiaire de sa méthode de garantie des placements, qui permettra aux hommes d'affaire de surmonter certaines de leurs craintes. Je n'ai aucune plainte à formuler au sujet de cette partie du projet de loi. Je me plaindrai toutefois si cette société de la Couronne n'aide pas à prolonger la saison de navigation à Churchill; sous ce rapport, je crois, qu'elle aura une influence directe. Je me plaindrai également si le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère du Commerce, néglige d'accroître le nombre de délégués commerciaux en Europe de l'Est. Je crois que cette plainte serait légitime, car le gouvernement manquerait alors l'occasion de prendre une mesure tangible, en vue de favoriser la vente de produits canadiens dans cette région du monde.

Très souvent, je trouve que le gouvernement s'engage à tort dans d'extravagantes campagnes de publicité et de propagande, dans l'établissement d'organismes et de comités ad hoc. Toutes ces entreprises font beaucoup d'effet sur le papier mais elles ratent sans cesse des occasions d'action concrète. J'en aurais long à dire là-dessus à propos de l'expansion régionale, mais, monsieur l'Orateur, je sais que vous me rappelleriez à l'ordre si je tentais de développer ce point maintenant.